

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le quatorze septembre à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint et M. LEROUGE Christian - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëticia - Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pouvoir à M. SEHET David - Mme BRUMENT Magali qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint.

Absente : Mme DEROIN Jennifer

Secrétaire de séance : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 04/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12

OBJET : Choix du nom de l'école primaire.

À la suite de la fusion des écoles maternelle et élémentaire de Broglie à compter de cette rentrée scolaire 2023/2024, l'équipe pédagogique en la personne de la nouvelle Directrice de l'école primaire a demandé que soit attribué un nom à l'école fusionnée.

L'Article L.421-24 du Code de l'Éducation prévoit que "La dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement...", en l'occurrence de la Commune pour une école primaire. Par conséquent, il en ressort que la dénomination de l'école primaire relève de la seule compétence du Conseil Municipal qui doit donc acter son nom par délibération, et ce sans obligation de consultation préalable.

Monsieur le Maire propose de dénommer l'école fusionnée de Broglie :

"École Primaire Jean-François MÉRIMÉE"

Par ailleurs, il précise que l'adresse de l'école primaire de Broglie est désormais établie au n° 22 bis de la Rue du Bosc Alix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR (1 abstention : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe) :

✓ **DÉCIDE DE DÉNOMMER** l'école primaire issue de la fusion des écoles maternelle et élémentaire de Broglie à compter de cette rentrée scolaire 2023/2024 :

École Primaire Jean-François MÉRIMÉE

22 bis, rue du Bosc Alix

27270 BROGLIE

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Martine DUTOUR.

Rendu Exécutoire après Dépôt

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

[Signature]



en Préfecture
le 15 SEP. 2023
et Publication ou Notification
du

le Maire

